



MAIRIE DE LAZ CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**

Présents : 12

Votants : 15

Délibération n°20260911_10

L'an Deux Mille Vingt-six.

le 11 septembre 2026,

le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,

A la mairie, sous la présidence de Mr Erwan Briand, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026.

Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, M. PETILLON JACQUES, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig,

Absents, M. ALLAIN Mikaël, Mme LE SANN Camille,

Tous les deux ont donné pouvoir

Secrétaire de séance : LAZ Laura

Etaient également présente : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : tableau des emplois :

Monsieur le maire Le Maire informe l'assemblée :

Une réorganisation du service scolaire avec redistribution du temps de travail est nécessaire avec la suppression d'une classe et de la modification des horaires de l'accueil de la mairie et de l'agence postale.

Monsieur le maire propose donc le tableau suivant :

Cette disposition sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le poste d'ATSEM à 28h sera amené à disparaître au cours de l'année scolaire 2026/2027.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Scolaire Et Culturel	Agent des Ecoles	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	non	1	0	TNC (28h)
	Agent des Ecoles	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	oui	1	0	TNC (22h32)
	Agent polyvalent Périscolaire et entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	oui	1	0	TNC (22h47)
	Agent polyvalent Restauration Scolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	oui	1	0	TNC (20h43)

	Agent périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	oui	Envoyé en préfecture le 16/09/2026 Reçu en préfecture le 16/09/2026 Publié le 0 ID : 029-212901227-20260916-2026091110-DE		
	Chargée de Communication	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	oui	1	0	TNC (17h30)
Service administratif	Secrétaire générale de Mairie	Rédacteur	Attaché	non	1	0	TC (35h)
	Agent d'accueil mairie et agence postale	Adjoint administratif	Rédacteur	oui	1	0	TNC (28h)
Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC (35h)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le tableau des emplois en date du 01/01/2026 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois à compter du 01/09/2026 tel que présenté ci-dessus,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme, le 14 septembre 2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ




Le Maire, Erwan Briand



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative